



# LAFORET Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne

SARL BASE Immobilier au capital de 8000,00€

Siège social : 28, rue Pierre Timbaud 92230 Gennevilliers

RCS Nanterre B 798 649 364 - N° TVA intra-communautaire FR n° 89798649364

Tél : 01 47 92 20 20 - Mail : [gennevilliers@laforet.com](mailto:gennevilliers@laforet.com)

Titre professionnel : Agent immobilier

Carte professionnelle Carte professionnelle N° CPI 9201 2018 000 036 242 délivrée par CCI Paris IDF

Garantie financière Transaction : AXA – 313, Les Terrasses de l'Arche- 92230 Gennevilliers

Compte Séquestration : HSBC France : 51, rue du Pt Wilson 923000 Levallois - Compte N° 9 720 069 829

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## BAREME A COMPTER DU 20 JUILLET 2020

### Honoraires de Transaction

(Hors cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 60.000€	4.000 €	5.000 €
De 60.000 à 120.000 €	7.2 %	9 %
De 120.000 à 190.000 €	6.4 %	8 %
De 190.000 à 250.000 €	5.6 %	7 %
De 250.000 à 400.000 €	4.8 %	6 %
Au-delà de 400.000 €	4.4 %	5.5 %

Les pourcentages sont calculés sur les prix affichés. Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

### Honoraires de Locations à usage d'habitation

*Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :*

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et XX € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Entremise-négociation** : de 0 à 3% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

### Gestion locative

*Honoraires de gestion:*

- Gestion** : 5% HT du loyer annuel, soit 6.0% TTC à la charge du bailleur
- Assurance loyers impayés** : 2.2% TTC ( loyers et charges encaissées)

### La Direction